

e) L'espace extra-atmosphérique. On craint de plus en plus une nouvelle course aux armements dont le théâtre serait l'espace, en dépit du Traité de 1967 qui interdit de placer des armes nucléaires en orbite autour de la Terre. La mise au point d'armes capables de détruire les satellites suscite notamment de vives inquiétudes parce qu'elle porte un dur coup aux efforts de désarmement et de contrôle des armements. En effet, pour effectuer les contrôles nécessaires, on compte énormément sur ce qu'on appelle les moyens techniques nationaux de vérification, ce qui est une façon discrète de décrire la photographie par satellite et l'interception des signaux radio. C'est aussi la notion même de dissuasion qui est en jeu, parce que les satellites permettent de donner l'alerte en cas d'attaque imminente.

f) Les mesures propres à renforcer la confiance. Aussi appelées mesures de confiance, elles ont vu le jour à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), dont l'Acte final comprend des dispositions telles que l'obligation de faire rapport des manoeuvres militaires et d'y autoriser la présence d'observateurs.

Au début de la Conférence d'examen de la CSCE à Madrid, la France, avec l'appui de ses alliés de l'OTAN, faisait savoir que les nouvelles mesures de confiance proposées à la négociation devaient avoir des répercussions militaires, être obligatoires et vérifiables et s'appliquer à tout le continent européen depuis l'Atlantique jusqu'aux monts Oural. Au début de 1981, l'Union soviétique proposait que l'application des mesures de confiance soit étendue à la Russie d'Europe et à une superficie équivalente des territoires de l'OTAN, qu'elles visent en outre les manoeuvres militaires aériennes et navales et qu'elles soient négociées également pour l'Extrême-Orient. Interrompus depuis le milieu de l'été, les travaux de Madrid reprendront à la fin d'octobre. Par ailleurs, le secrétaire général des Nations Unies présentera à la 36^e session de l'Assemblée générale une étude de l'ONU sur les mesures de confiance, réalisée par un groupe international d'experts.

g) La vérification. Elle fait maintenant partie intégrante de toutes les mesures de désarmement. Il semble en effet que les nations ne font plus confiance à la simple signature apposée sur un traité; elles exigent désormais de pouvoir vérifier par des moyens extérieurs si les différents signataires respectent bel et bien leurs obligations. A défaut de l'inspection sur place, qui